

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 mars 2023 faisant apparaître un total bilan de **573 046,928** Dinars et un actif net de **558 664,301** Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2023, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 mars 2023, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 8 janvier 2023. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 10/04/2023.

Tunis, le 19 Avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	432 620,389	409 355,899	424 954,631
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		322 792,056	305 085,848	315 876,428
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		85 050,493	84 680,066	84 333,683
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		24 777,840	19 589,985	24 744,520
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	140 410,110	146 441,781	142 145,366
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		52 738,402	0,000	51 947,804
AC2-B	DISPONIBILITES		87 671,708	146 441,781	90 197,562
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	16,429	16,429
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	16,429	16,429
TOTAL ACTIF			573 046,928	555 814,109	567 116,426
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 230,227	1 101,826	1 125,470
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 152,400	16 172,670	9 206,914
TOTAL PASSIF			PA 14 382,627	17 274,496	10 332,384
ACTIF NET			558 664,301	538 539,613	556 784,042
CP1	CAPITAL	CP1	568 374,193	544 031,375	561 635,078
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-9 709,892	-5 491,762	-4 851,036
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-4 898,654	-4 825,531	-5 734,593
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		39,798	112,907	883,557
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-5 734,593	-806,954	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		883,557	27,816	0,000
ACTIF NET			558 664,301	538 539,613	556 784,042
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			573 046,928	555 814,109	567 116,426

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 MARS 2023

		Du	Du	Du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2023	01/01/2022	01/01/2022
		au	au	au	
		31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 066,192	1 066,192	19 542,259
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	15 218,260
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 066,192	1 066,192	4 323,999
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	790,598	725,379	2 261,845
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		790,598	725,379	2 261,845
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			1 856,790	1 791,571	21 804,104
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 952,950	-2 998,046	-12 207,085
REVENU NET DES PLACEMENTS			-1 096,160	-1 206,475	9 597,019
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 802,494	-3 619,056	-15 331,612
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 898,654	-4 825,531	-5 734,593
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		39,798	112,907	883,557
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 858,856	-4 712,624	-4 851,036
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-39,798	-112,907	-883,557
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		6 599,566	-22 678,847	-1 312,526
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		0,000	139,604	-843,442
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		0,000	-139,601	-159,537
RESULTAT NET DE LA PERIODE			1 700,912	-27 504,375	-8 050,098

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/03/2023

DESIGNATION	Du	Du	Du
	01/01/2023	01/01/2022	01/01/2022
	au	au	au
	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	1 700,912	-27 504,375	-8 050,098
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 898,654	-4 825,531	-5 734,593
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	6 599,566	-22 678,847	-1 312,526
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	0,000	139,604	-843,442
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	-139,601	-159,537
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	179,347	-19 783,927	-20 993,775
SOUSCRIPTIONS	500 179,447	478 822,500	2 622 482,407
AN2-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	470 600,000	450 000,000	2 456 200,000
AN2-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	41 181,607	35 753,227	213 932,281
AN2-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-11 409,034	-6 697,959	-36 558,948
AN2-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-193,126	-232,768	-11 090,926
RACHATS	-500 000,100	-498 606,427	-2 643 476,182
AN2-F CAPITAL (RACHATS)	-470 000,000	-468 500,000	-2 474 600,000
AN2-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-41 627,512	-37 425,422	-217 683,485
AN2-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	11 394,488	6 973,320	36 832,820
AN2-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	232,924	345,675	11 974,483
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 880,259	-47 288,302	-29 043,873
AN3 ACTIF NET			
AN3-A DEBUT DE PERIODE	556 784,042	585 827,915	585 827,915
AN3-B FIN DE PERIODE	558 664,301	538 539,613	556 784,042
AN4 NOMBRE D'ACTIONS			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	5 183	5 367	5 367
AN4-B FIN DE PERIODE	5 189	5 182	5 183
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	107,425	109,154	109,154
B- FIN DE PERIODE	107,663	103,925	107,425
AN5 TAUX DE RENDEMENT	0,22%	-19,43%	-1,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2023 AU 31.03.2023

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/03/2023	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			320 243,389	322 792,056	57,78%
TN0007140015	ASSAD	1 304	4 161,064	1 350,944	0,24%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	22 807,200	4,08%
TN0002200053	BT	50	283,002	250,450	0,04%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	755	853,819	702,150	0,13%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	17 448,200	3,12%
TN0007570013	EURO-CYCLES	544	9 344,571	10 551,968	1,89%
TN0001000108	MONOPRIX	700	6 775,880	3 990,000	0,71%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	28 113,750	5,03%
TN0005700018	POULINA G H	2 050	23 446,625	16 170,400	2,89%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	32 081,583	33 754,000	6,04%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	4 624,000	0,83%
TN0001100254	SFBT	1 500	23 729,777	20 043,000	3,59%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	41 590,800	7,44%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	9 349,340	1,67%
TN0006560015	SOTUVER	2 873	15 499,344	26 425,854	4,73%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	524	2 830,303	4 532,600	0,81%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	16 185,900	2,90%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 432,000	0,61%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	26 016,000	4,66%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	22 850,000	4,09%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	12 603,500	2,26%
AC1-B Emprunts d'État			80 050,000	85 050,493	15,22%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00% (2)	24	23 076,000	24 196,438	4,33%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	60 083,170	10,75%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)				770,885	0,14%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			23 659,410	24 777,840	4,44%
TN0001800564	SICAV-PROSPERITY	170	23 659,410	24 777,840	4,44%
Total portefeuille titres			423 952,799	432 620,389	77,44%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/03/2023, à **571,570 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/03/2023 à **770,885 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 066,192 dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023, contre **1 066,192 dinars** du 01.01.2022 au 31.03.2022 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	31/12/2022
Revenus des actions	0,000	0,000	15 218,260
Revenus des emprunts d'État	1 066,192	1 066,192	4 323,999
Total	1 066,192	1 066,192	19 542,259

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2023, à **52 738,402 dinars**, contre **un solde nul** dinars au 31.03.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Bons de Trésors à Court Terme	52 738,402	0,000	51 947,804
Total	52 738,402	0,000	51 947,804

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2022, à **52 738,402 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
TNOEL1Y1K9F2	BTC 52S-31/05/2023	7,65	54	50 411,338	52 738,402	9,44%
	Total			50 411,338	52 738,402	9,44%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2023, à **87 671,708 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2023 au 31.03.2023, à **790,598 dinars**, contre **725,379 dinars** du 01.01.2022 au 31.03.2022 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à court terme	790,598	725,379	2 261,845
Total	790,598	725,379	2 261,845

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.01.2023 au 31.03.2023 s'élèvent, à **2 952,950 dinars**, contre **2 998,046 dinars** du 01.01.2022 au 31.03.2022, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	2 788,891	2 831,485	11 528,901
Rémunération du dépositaire	164,059	166,561	678,184
Total	2 952,950	2 998,046	12 207,085

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2023 au 31.03.2023 à **3 802,494 dinars**, contre **3 619,056 dinars** du 01.01.2022 au 31.03.2022 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	31/12/2022
Redevance CMF	137,827	139,934	569,760
Impôts et Taxes	4,646	4,492	49,142
Rémunération CAC	696,371	514,980	2 701,293
Jetons de présence	1 391,035	1 329,474	5 641,420
Publicité et Publications	1 065,473	1 334,801	4 321,088
Charges Diverses	507,142	295,375	2 048,909
Total	3 802,494	3 619,056	15 331,612

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.03.2023 à **16,429 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31.03.2022 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Autres créances d'exploitation	16,429	16,429	16,429
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	0,000
Total	16,429	16,429	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2023 à **14 382,627 Dinars** contre **17 274,496 Dinars** au 31.03.2022 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	1 230,227	1 101,826	1 125,470
PA2	Autres créditeurs divers	13 152,400	16 172,670	9 206,914
Total		14 382,627	17 274,496	10 332,384

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2023 à **1 230,227 dinars** contre **1 101,826 dinars** au 31.03.2022 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	954,852	932,864	954,852
Dépositaire	275,375	168,962	170,618
Total	1 230,227	1 101,826	1 125,470

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2023 à **13 152,400 dinars** contre **16 172,670 dinars** au 31.03.2022 et se détaillant comme suit

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
État, impôts et taxes	374,032	186,645	84,556
Redevance CMF	47,189	46,105	47,189
Jetons de présence	4 702,874	8 416,828	3 311,839
Rémunération CAC	2 722,639	2 624,261	2 026,268
Diverses Publications	3 602,201	3 027,980	2 536,728
Autres Créditeurs divers	1 703,465	1 870,851	1 200,324
Total	13 152,400	16 172,670	9 206,914

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.03.2023** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2023 (en nominal)

·	Montant	:	518 300,00
·	Nombre de titres	:	5 183
·	Nombre d'actionnaires	:	12

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	:	470 600,000
·	Nombre de titres émis	:	4 706

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	:	470 000,000
·	Nombre de titres rachetés	:	4 700

Capital au 31.03.2023 : 568 374,193

·	Montant en nominal	:	518 900,000
·	Sommes non Capitalisables (1) :		57 203,299
·	Sommes capitalisées (2) :		-7 729,106
·	Nombres de titres	:	5 189
·	Nombre d'actionnaires	:	12

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **57 203,299 Dinars** au 31.03.2023 et se détaillent comme suit :

	31/03/2023
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	51 049,638
1- Résultat non capitalisables de la période	6 599,566
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 599,566
§ +/- values réalisées sur cession de titres	0,000
§ Frais de négociation de titres	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-445,905
§ Aux émissions	41 181,607
§ Aux rachats	-41 627,512
Total des sommes non capitalisables	57 203,299

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.03.2023 à **-7 729,106 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au 31/03/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-7 714,560
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	0,000
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-14,546
§ Aux émissions	-11 409,034
§ Aux rachats	11 394,488
Total des sommes capitalisées	-7 729,106

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 31.03.2023 se détaille ainsi :

Rubriques	31/03/2023
Résultat capitalisable de la période	-4 898,654
Régularisation du résultat capitalisable de la période	39,798
Résultat capitalisable de l'exercice clos	-5734,593
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	883,557
Sommes capitalisables	-9 709,892

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2023	31/03/2022
● Revenus des placements	0,358	0,346
● Charges de gestion des placements	-0,569	-0,579
● Revenus net des placements	-0,211	-0,233
● Autres charges d'exploitation	-0,733	-0,698
● Résultat d'exploitation	-0,944	-0,931
● Régularisation du résultat d'exploitation	0,008	0,022
Sommes capitalisables de la période	-0,936	-0,909
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,008	-0,022
● Variation des +/- values potentielles/titres	1,272	-4,376
● Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,027
● Frais de négociation de titres	0,000	-0,027
Résultat net de la période	0,328	-5,308

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/03/2023	31/03/2022
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,526%	0,536%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	0,678%	0,648%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,873%	-0,863%
Actif net moyen	561 089,932	558 902,417

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ; En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.